

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N° AS63

présenté par

Mme Brugnera, M. Mesnier, Mme Jacqueline Maquet, M. Touraine, M. Blein et M. Poulliat

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.